

L'assurance des biens et des activités

Le cas de la Multirisque Professionnelle, ou assurance pour les professionnels

Cette multirisque professionnelle concerne tous les métiers ?

Certaines professions spécifiques nécessitent une assurance distincte. Par exemple, les métiers du bâtiment, les médecins ou encore le transport routier de marchandises, etc. N'hésitez pas à demander les options disponibles dans votre contrat, telles que la couverture de perte d'exploitation. Les options proposées dépendront généralement de votre activité. La multirisque professionnelle peut assurer vos véhicules d'entreprise via un contrat flotte, tandis que vos machines pourront être couvertes par un contrat de bris de machine. En cas de sinistre, il est important de le déclarer dans les meilleurs délais. Votre assureur pourra également exiger des mesures de sécurité et de protection spécifiques en fonction de votre activité.

Le montant de la prime d'assurance sera calculé en fonction de divers facteurs, tels que la nature de votre activité, la superficie des locaux, votre stock et votre chiffre d'affaires. Pour certaines garanties de responsabilité civile, des compétences professionnelles spécifiques peuvent être requises.

Les entreprises de grande envergure ou présentant des caractéristiques particulières font souvent l'objet de contrats spécifiques adaptés à leurs besoins.